

Fiche synthétique sur l'état des risques naturels et technologiques majeurs

(établie en application de l'article L.125-5 du Code de l'Environnement et du décret 2005-134 du 15 février 2005 relatifs à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers)

Vu, pour être annexé à mon
Commune : St-ETIENNE-DE-CROSSEY (Isère) arrêté du 13 FEV. 2006
n° 2006-00084

Risques naturels

Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)*

monorisque prescrit appliqué par anticipation approuvé en date du 16/06/2004
 multirisques prescrit appliqué par anticipation approuvé en date du

Pour le Préfet et par délégation

le Secrétaire Général

Dominique BLAIS

Les risques naturels suivants ont été recensés sur la commune :

	Codification PPR	Nature du risque	Caractérisation du risque
	<input type="checkbox"/> I ou i	Inondation de plaine - Remontée de nappe - Crues des fleuves et rivières	Hauteur pouvant être importante, vitesse généralement lente - Affleurement sur sol saturé d'eau
	<input checked="" type="checkbox"/> C ou c	Crues rapides des rivières	Vitesse généralement plus élevée qu'en inondation de plaine
	<input type="checkbox"/> M ou m	Zones marécageuses	Zone humide présentant une végétation caractéristique
	<input type="checkbox"/> l'ou l'	Inondations en pied de versant	Accumulation et stagnation dans une zone fermée par un obstacle (route, voie ferrée)
	<input type="checkbox"/> T ou t	Crues des torrents et ruisseaux torrentiels	Augmentation brutale du débit d'un cours d'eau avec transport de matériaux solides
	<input type="checkbox"/> V ou v	Ruissellement sur versant	Divagation des eaux météoriques en dehors du réseau hydrographique
	<input type="checkbox"/> G ou g	Glissements de terrain Solifluxion - Coulées boueuses	Mouvement d'une masse de terrain le long d'une surface de rupture - Mouvement de matériaux plastique sur pente faible - Transport de matériaux plus ou moins fluides
	<input type="checkbox"/> P ou p	Chute de pierres et blocs	Chute d'éléments rocheux
	<input type="checkbox"/> F ou f	Effondrement - Suffosion	Evolution de cavités souterraines avec des manifestations en surface - Tassement superficiel des terrains meubles provoqué par des circulations d'eau souterraines
	<input type="checkbox"/> A ou a	Avalanche	Écoulement de neige lourde ou poudreuse après rupture du manteau neigeux
	<input checked="" type="checkbox"/>	Séisme	Vibrations du sol cartographiées en 4 niveaux d'intensité (décret du 14 mai 1991) <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1a <input checked="" type="checkbox"/> 1b <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/> 4

Risques technologiques

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) prescrit approuvé en date du

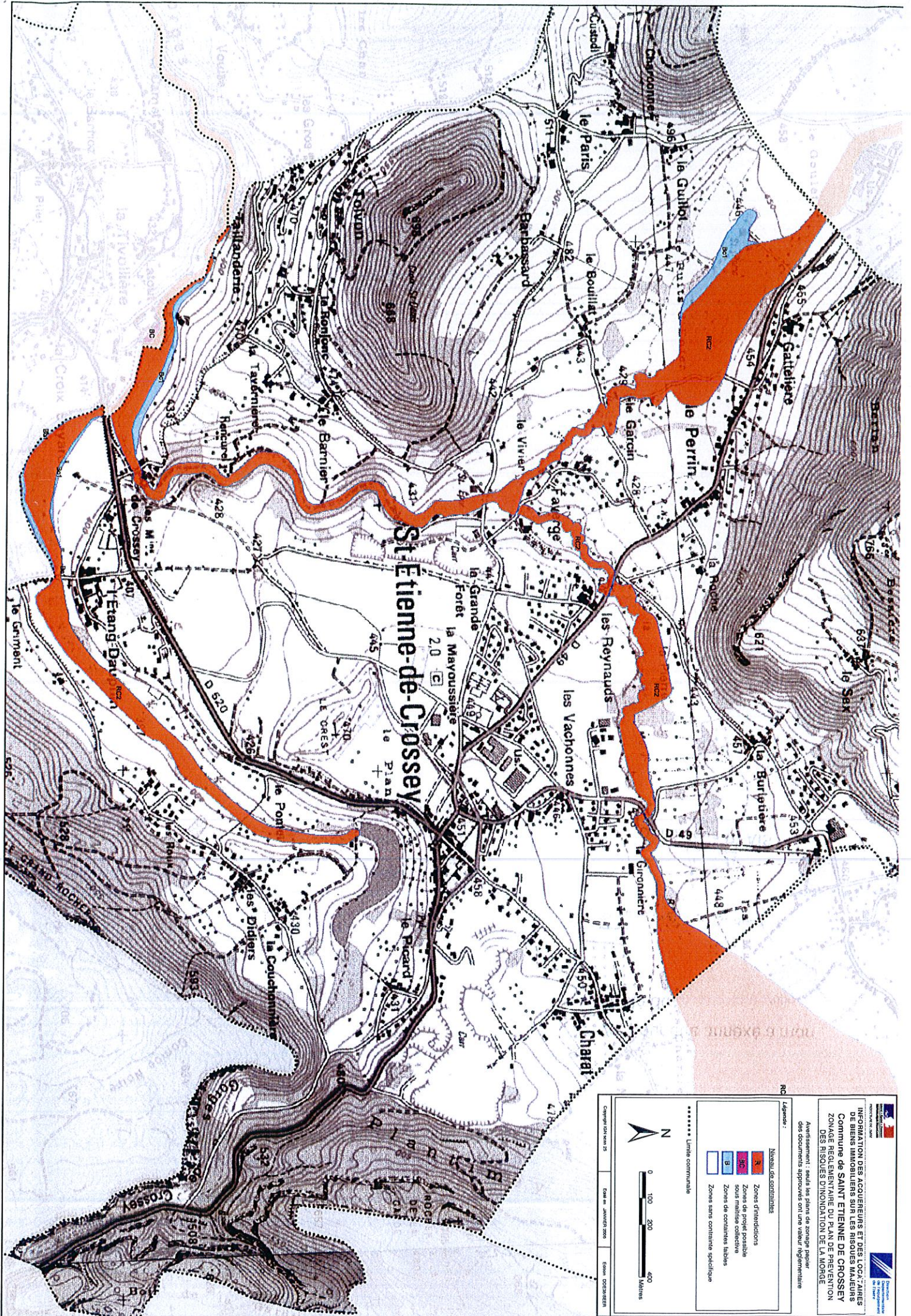
Les risques technologiques pris en compte sont: effet thermique effet surpression effet toxique


Cartographie

Documents permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte :
report du zonage réglementaire du PPR inondation sur fond IGN scan 25

Arrêtés de catastrophes naturelles

Date évènement	Date parution au J.O.	Risques concernés	Autres risques
06/06/2002	09/11/2002	inondations et coulées de boue	
21/12/1991	23/08/1992	inondations et coulées de boue	
06/11/1982	19/11/1982	inondations et coulées de boue	tempête





INFORMATIONS DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES
DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES MAJEURS
Commune de SAINT-ETIENNE DE CROSSEY
ZONAGE RELEMENTAIRE DU PLAN DE PREVENTION
DES RISQUES D'INONDATION DE LA MORGE

Avertissement : seuls les plans de zonage papier
 des échelons supérieurs ont une valeur réglementaire

RC

Legende :

- Niveaux de contraintes
- Zones d'orientations
 - Zones de projet possible sous maîtrise collective
 - Zones de contraintes habiles
 - Zones sans contrainte spécifique

***** Limite communale



Copropriété :
 Date de l'avis :
 Etat :
 Etat :